

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 21968
Numéro SIREN : 831 456 249
Nom ou dénomination : a contrario

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt 115777

a contrario

Société par actions simplifiée au capital de 1.653,00 euros

Siège social : 70, boulevard de Port-Royal – 75005 PARIS

R.C.S. PARIS 831 456 249

EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 05 SEPTEMBRE 2022

.../...

PREMIERE DECISION

A l'unanimité, les Associés nomment en qualité de Directeur Général Délégué de la Société :

Madame Laurette MANCION,

née le 23 janvier 1974 à Nevers (58),

de nationalité française,

demeurant 8 rue Michel Félizat - 69007 LYON

à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Les Associés rappellent les dispositions statutaires, à savoir que :

- Madame Laurette MANCION représente la Société à l'égard des tiers ;
- à l'égard des tiers, Madame Laurette MANCION est réputée être investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la Société est engagée même par ses actes qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve ;
- dans les rapports internes, Madame Laurette MANCION dispose des pouvoirs d'administration de l'office de Lyon et que, conformément aux dispositions de l'article 15.4.2.2 des statuts de la Société :
 - ❖ Madame Laurette MANCION peut prendre seul toute décision courante relevant des pouvoirs d'administration dudit office dès lors que le montant de l'engagement n'excède pas la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €) H.T. ;
 - ❖ Toute autre décision relevant de ces pouvoirs d'administration de l'office de Lyon (comme par exemple la signature de tout contrat engageant la Société pour un montant supérieur à DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €) H.T. et ayant un lien avec l'office en question) requiert l'accord préalable unanime des mandataires sociaux de la Société exerçant au sein dudit office.

En outre, les décisions suivantes requièrent l'accord préalable unanime :

- par tous moyens des mandataires sociaux exerçant au sein dudit office (s'il en existe)
- et en sus, s'ils ne font pas partie des mandataires sociaux exerçant au sein dudit office, par écrit du Président et de chacun des Directeurs Généraux de la Société :

- Toute embauche ou tout licenciement, toute rupture conventionnelle de contrat de travail, toute modification de fonctions ou de rémunération d'un salarié ;
- Toute signature de contrat de bail, leasing ou autre portant sur un bien meuble ou immeuble dans lequel l'activité de l'office est exercée ou appelée à l'être, ainsi que toute résiliation/congé des dits contrats ;
- Toute garantie portant sur un bien meuble ou immeuble dans lequel l'activité de l'office est exercée ou appelée à l'être ;
- Toute signature et/ou résiliation de contrats avec le prestataire informatique ;
- Toute décision de remise intégrale d'émoluments et/ou d'honoraires susceptibles de revenir à la Société, d'un montant supérieur à DEUX MILLE EUROS HORS TAXES (2.000,00 € H.T.) ;
- La nomination des notaires salariés.

Madame Laurette MANCION déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

.../...



EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

PAR LE PRESIDENT DE LA SOCIETE

Monsieur Vivien BAUFUMÉ